

- TERRE D'Émeraude COMMUNALE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N° 2023-015

SÉANCE DU 29 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice : 25

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Date de convocation : 23/03/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

Votants :	19	Pour :	19	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt-trois, **le vingt-neuf mars**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis, Vice -Président**.

Délégués présents : BORGES Marielle, BRANCHY Isabelle, BRIDE Marcel, CLOSCAVET Marie-Claire, ETCHEGARAY Josiane, GRAS Françoise, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PANISSET Maryline, PANSERI Marianne, PARIS Robert, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, SARRAN Jean-Louis.

Excusés : BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BROCHOIRE Myrtille, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, JACQUES Jean-Claude, PARRENIN Martial.

Excusés ayant donné pouvoir : CAPELLI Célestin à Josiane ROTA, PROST Philippe à Josiane ETCHEGARAY, RUDE Bernard à LUSSIANA Eddy.

Secrétaire de séance : PARIS Robert.

Objet : Subvention SECOURS CATHOLIQUE

Rapporteur : MOREL Denis, Vice-Président

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'Association Le Secours Catholique, par courrier du 26 janvier 2023, a sollicité le CIAS pour l'attribution d'une subvention.

Compte tenu des services proposés par cette association pour aider les personnes à mieux vivre leur quotidien, il paraît opportun d'accéder à la demande de l'association.

La commission Séniors dans sa séance du 9 février 2023, a émis un avis favorable

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ACCORDER une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association SECOURS CATHOLIQUE, située au 20 rue Mégevand- 25041 BESANCON CEDEX.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 039-200090801-20230329-D_2023_015-DE



D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président

Denis MOREL

